

## Couvent franciscain Saint-François de Zagreb

### Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

### Reste à faire

(approfondissement à l'échelle locale), si un plan détaillé ou un cadastre tardo-médiéval de Zagreb existe, cartographier les biens fonciers à l'aide des indications données dans les documents décrivant ces biens en les positionnant par rapport à d'autres biens urbains.

### Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

#### **Numéro (Cartes)**

141

#### **Géoréférencement**

POINT (15.9773313 45.816671)

#### **Ordre**

OFM

## Province mendiante en 1500

Hongrie

## Provinces mariantes entre 1220 et 1550

Province mendiante entre 1250 et 1500

### Province mendiante

Hongrie

## Custodie

Zagreb

## Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

### Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

## Pays actuel

Croatie

## Localité actuelle

Zagreb

## Localité en allemand

Zagreb, Agram

## Localité en hongrois

Zágráb

## **Localité en latin médiéval**

Zagrabia, civitas montis Grecensis, Agram

## **Type de localité**

Cité épiscopale

Grande ville marchande

## **Présence d'un autre couvent mendiant**

Oui

## **Sociographie de la localité**

[Bourgeois urbain\(s\)](#)

[Membre\(s\) du clergé séculier intermédiaire](#)

## **Lieu de rassemblement le plus proche**

[Porte de l'enceinte urbaine](#)

## **Début d'intervalle année de fondation**

[1235](#)

## **Fin d'intervalle année de fondation**

[1242](#)

## **Année de fermeture**

[1786](#)

## **Fondateur**

[Étienne de Buzád, du clan Hahót, évêque de Zagreb](#)

## Sociographie du fondateur

[Membre\(s\) du haut clergé séculier](#)

### Résumé

v.1235 Fondation du couvent par l'évêque de Zagreb Étienne, du clan Hahót, non pas dans la partie de la ville sous juridiction royale fondée en 1242 (Grič ou Gradec, en latin *civitas montis Grecensis*), mais dans la ville capitulaire (Kaptol), au nord de la cathédrale

1427 Conflit avec le curé de la ville royale (église Saint-Marc) à propos de la quarte funéraire

1529 Incendie ravageant une grande partie de la ville capitulaire, notamment le couvent franciscain

1574 Conflit avec l'évêque de Zagreb, qui accuse les frères d'errance et de négligence

1595 Le couvent est transformé en séminaire avant d'être rétrocédé aux Franciscains (marianistes) vers 1610

1786 Fermeture du couvent

2) Documentation connue sur le couvent

### Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. I, p. 296-301

### Sources

## **Sources imprimées :**

TKALČIĆ Ivan Krst. (éd.), *Povjestni spomenici slob. kralj. grada Zagreba prijestolnice kraljevine Dalmatinsko-Hrvatsko-Slavonske. Monumenta Historica liberae regiae civitatis Zagrabiae metropolis regni Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, Zagreb, 1889-1896, vol. I-X :

[dans l'ordre chronologique]

- t. V, p. 30 (= mention dans le registre municipal de Zagreb du legs d'une partie de maison, 8 juin 1375)
- t. I, p. 267 n°278 (= testament de Paul de Starchy, 1377)
- t. IX, p. 18 (= mention dans le registre municipal de Zagreb de l'achat d'une terre au couvent par Pierre fils de Donat, 29 novembre 1384)
- t. V, p. 277 (= mention dans le registre municipal de Zagreb du legs d'une moitié de maison par Marc fils de Putanić, 13 septembre 1387)
- t. IX, p. 62 (= mention dans le registre municipal de Zagreb de la mise en location d'une vigne du couvent, 1392)
- t. II, p. 51-52 n°42 (= acceptation sous condition par la municipalité de Zagreb de l'achat d'un moulin par les frères conformément au testament de feu le ban Jean d'Alben, 25 juillet 1425)
- t. IX, p. 136 (= notice du registre de Zagreb rapportant la cession par le gardien du couvent au curé de Saint-Marc de quatre biens fonciers au curé au titre de la quarte paroissiale, 27 janvier 1427)
- t. IX, p. 147 (= mention dans le registre de Zagreb de la vente d'une maison désaffectée appartenant au couvent par le gardien, 2 février 1427)
- t. II, p. 72-74 n°63 (= testament de l'évêque de Zagreb Jean d'Alben, 14 mars 1433)
- t. IX, p. 332-333 (= mention dans le registre de Zagreb de la vente d'une vigne prévoyant la ivraison de vin aux frères, 1<sup>er</sup> février 1439)
- t. II, p. 187-189 n°134 (= testament de Georges de Pribić, avec sépulture, 4 janvier 1443)
- t. X, p. 42-43 (= mention dans le registre de Zagreb de la mise en location ou arrentement par les frères de la vigne d'Isec, 1<sup>er</sup> février 1444)
- t. X, p. 59-60 (= mention de la mise en vente par le couvent à Jean Bolsak de plusieurs maisons situées sur un lopin dans la ville, 29 mars

1446)

- t. X, p. 134 (= confirmation de la possession par les frères du moulin acheté avec l'argent légué avant 1425 par le ban Jean d'Alben, 31 janvier 1452)
- t. II, p. 232-234 n°171 (= legs d'un pré au couvent par Mathias Farkas et mise en vente de ce pré attesté par les magistrats de Zagreb, 11 juin 1453)
- t. VII, p.198 (= mention du legs d'une vigne au couvent par Lackó de Babcsa, 18 décembre 1461)
- t. X, p. 218 (= mention dans le registre de l'échange concernant un pré légué au couvent par Georges de *Clokoch*, 31 janvier 1462)
- t. VII, p. 252 (= conflit entre le couvent et Jean Bolsak à propos d'une des maisons vendues en 1446, 18 mai 1464)
- t. VII, p. 254 (= conflit à propos de plusieurs maisons vendues à Jean Bolsak en 1446, 8 juin 1464)
- t. VII, p. 287 (= mention du legs par le tondeur de drap Martin du prix de vente d'une vigne, 10 décembre 1465)
- t. VII, p. 412 (= mention d'un litige entre le custode et un boucher à propos d'une vache, 6 novembre 1472)
- t. II, p. 516-521 n°394 (= testament autographe de l'évêque de Zagreb Oswald Túz, 9 avril 1499)

#### 4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

### Compléments décideurs

Les actes de cession, vente ou achat montrent que les seuls représentants juridiques et agents économiques des frères étaient membres du couvent (gardien, éventuellement vice-gardien ou autres frères) ou de l'ordre (custode).

Par exemple, le compromis de 1427 avec le curé de Saint-Marc (voir Dépenses) fait intervenir :

Item viri religiosi ac Deo devoti fratres, videlicet **frater gwardianus Bartholomaeus** nominatus, et **Mathias vicegwardianus**, necnon

**Thomas et Benedictus**, fratres minores ordinis et ecclesie beati Francisci confessoris, in sua et universorum fratrum tociusque conventus ordinis et ecclesie atque conventus predictorum

< TKALČIĆ (éd.), IX, p. 136

## 5) Biens et revenus fonciers (stables) du couvent

### Biens et revenus fonciers

Bien ou revenu foncier

#### Type de bien foncier

Maison urbaine

#### Année de première mention

1375

#### Bien foncier : Provenance

Donation

#### Précisions mode d'exploitation

Partie de maison léguée au couvent par une femme restée anonyme (l'autre partie allant aux prêtres de la paroisse Saint-Marc), selon une mention du registre de la ville datée du 8 juin 1375 (voir Testaments).

< TKALČIĆ (éd.), V, p. 30

Bien ou revenu foncier

#### Type de bien foncier

Terrain dans la ville

## Année de première mention

1384

## Précisions mode d'exploitation

Pierre fils de Donat achète en 1384 une terre (*unum fundum*) aux frères du couvent de Mineurs et à deux laïcs :

*Item Petrus filius Donati emit unum fundum a fratribus claustris sancti Francisci ac Dragana sutore et Demetrio filio Matheikonis, tempore Anthonii.*

< TKALČIĆ (éd.), IX, p. 18

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Maison urbaine

## Année de première mention

1387

## Bien foncier : Provenance

Donation

## Précisions mode d'exploitation

Moitié de maison léguée au couvent par Marc, fils de Putanić, avant le 13 septembre 1387 (voir Testaments).

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Vigne

## Année de première mention

1392

## Bien foncier : Mode d'exploitation

Location

## Précisions mode d'exploitation

Cette vigne appartenant au couvent fut louée en 1392 à un certain *luan* par le gardien Grégoire, pour 35 *cubuli* de vin par an.

Item Gregorius cardianus dedit luan **vineam unam dicti claustr**, ut singulis annis triginta quinque cubulos vini eidem clastro idem dare tenebitur, tempore dictis Johannis.

< TKALČIĆ (éd.), IX,, p. 62

## Revenus fonciers

Production agricole

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Moulin (ou part de moulin)

## Année de première mention

1425

## Année de dernière mention

1452

## Nom

moulin situé entre les rivières Matucsina et Pretoka

## Bien foncier : Provenance

Donation

## Précisions mode d'exploitation

Achat en pleine propriété (*iure perpetuo et irrevocabiliter possidendum*), à l'aide des 80 florins légués avant le 25 juillet 1425 par feu le ban Jean d'Alben.

Seule condition posée par la ville à l'acquisition de ce moulin par les frères : qu'il reste sous la juridiction de la ville :

Item **Michael** pridem **iudex** filius Sebastiani, concivis noster, **vendidit quoddam molendinum** suum currens **simul cum loco et edificiis in eodem constructis ac quadam terra arabili ipsi molendino subiacenti et attinenti**, inter meatum dicti molendini et fluvium existentem in territorio et fluvio nostro, inter duos fluvios nostros **Mathichina et Pretoka** vocatos et inter loca molendinaria ac molendina nobilis viri Ladislai Szenche [1452 : Ladislai de Zynche] ab una, et liberorum seu successorum condam providi et honesti viri Johannis filii Jacobi dicti Bolye, olim iudicis et concivis nostri, nostrorum itaque concivium, parte ex altera

existens, ipsum iuridice concernens [...], sub eius prioribus veris et antiquis metis, [...] **religiosis ac Deo devotis fratribus totique communitati ipsorum fratrum claustralium premissorum ordinis et ecclesie beati Francisci** confessoris [...] **pro octuaginta florenis auri puri** [...] vendidit, tradidit et assignavit coram nobis **jure perpetuo et irrevocabiliter possidendum**, tenendum pariter et habendum, [...] **ita tamen, quod idem molendinum cum suis pertinenciis per nullos eiusdem possessores ullo unquam tempore a iurisdiccione civitatis avelli possit seu alienari.**

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 51-52

Formulation similaire (bien qu'abrégée) dans la confirmation de 1452.

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 133-134

## Valeur monétaire

80 florins d'or

## Evolution dans le temps

Ce moulin fut acheté, avec ses dépendances, par les exécuteurs testamentaires de Jean d'Alben, ban de Slavonie-Croatie, au juge de Zagreb nommé Michel, fils de Sébastien, avec les 80 florins légués au couvent par feu le ban Jean d'Alben avant juillet 1425.

< TKALČIĆ (éd.), II p. 51-52

Sa possession par les frères fut confirmée par une nouvelle charte au gardien, à sa demande, le 31 juillet 1452, au motif que la précédente charte était endommagée :

propter corruptionem prime litere pro parte ipsius claustris tempore  
judicatus Andree filii Petri Saphar emanate, eisdem fratribus ac ipsi  
conventui dictorum fratrum ipsius claustris sancti Francisci nova  
litera nostra privilegiali est confirmatum.

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 133-134

Cela montre qu'en 1425 comme en 1452, la possession en pleine  
propriété d'un moulin par les frères mineurs ne suscitait aucune réticence.

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Jardin

## Année de première mention

1427

## Année de dernière mention

1427

## Nom

j

## Position

jardin hors les murs

## Evolution dans le temps

Jardin situé extra muros, jusqu'à la rivière, comprenant un quart  
d'exploitation :

quemdam (h)**ortum** extra Novam Portam civitatis predicte, penes (h)ortum Laurencii institoris, pridem iurati, ac vias communes existentem, desuper a via communi superiori, infra usque rivulum se extendentem, unam quartam curie in se continentem ;

Il fut cédé au curé de Saint-Marc de Zagreb au début de l'année 1427 (voir Dépenses).

< TKALČIĆ (éd.), IX, p.136

Bien ou revenu foncier

### **Type de bien foncier**

Terre de labour

### **Année de première mention**

1427

### **Année de dernière mention**

1427

### **Distance par rapport au couvent**

à 2 jours de marche

### **Position**

hors les murs

### **Evolution dans le temps**

Ce terrain cultivable était situé à deux jours de marche de la "Porte Neuve" de la ville :

quandam **terram arabilem** duarum dietarum extra predictam  
Novam portam civitatis ultra ecclesiam beati Georgii martiris prope  
molendina, inter duas vias communes sitam ;

Il fut cédé au curé de Saint-Marc de Zagreb au début de l'année 1427 (voir Dépenses).

< TKALČIĆ (éd.), IX, p.136

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Forêt

## Année de première mention

1427

## Année de dernière mention

1427

## Evolution dans le temps

Cette forêt ayant appartenu auparavant à une femme appelée Lucie est décrite ainsi :

**quandam silvam** liberorum condam Lucie mulieris, consortis  
condam Luce olim civis civitatis, a meridionali parte, et a parte  
septemtrionali penes vineam et silvam providi viri Andree iudicis  
filii Petri Saphar, per metas in eisdem literis privilegialibus

expressatam, utrinque separatam ;

Elle fut cédée au curé de Saint-Marc de Zagreb au début de l'année 1427 (voir Dépenses).

< TKALČIĆ (éd.), IX, p.136

Bien ou revenu foncier

## **Type de bien foncier**

Maison urbaine

## **Année de première mention**

1427

## **Année de dernière mention**

1427

## **Distance par rapport au couvent**

contigu

## **Précisions mode d'exploitation**

Maison très proche du couvent, touchant le mur et le terrain de celui-ci au nord :

a septemtrionali vero parte iuxta domum muratam et fundum  
nostre communitatis habitum

Maison urbaine comprenant une (partie d') exploitation agricole :

quandam domum [...], inter domos et fundos providorum virorum  
Johannis institoris [...] una quartam curie in se continentem

Maison proche du couvent :

*iuxta domum muratam et fundum nostre communitatis habitum*

## Valeur monétaire

1 florin d'or

## Evolution dans le temps

Le couvent déclara le 2 février 1427 devant le conseil de ville, par l'intermédiaire du gardien, Mathias de Garbonak (*frater Mathyas nacione de Gorbonok, gardianus ecclesie sancti Francisci in Zagrabia fundate*, avoir vendu cette maison et ses dépendances à Agathe, veuve de *Mathey Plauech*, et à ses héritiers, pour 1 florin d'or ; le gardien précisa que celle-ci avait ensuite vendu le quart de cette maison (*quam tandem quartam cum suis pertinenciis*) pour 7 marc et demi (*pro septem cum media marcis denariorum*) au marchand Jean fils de Conrad (*predicto Johanni institori*), déjà voisin du couvent.

Motifs invoqués pour vendre cette maison : son absence d'occupant et son très mauvais état :

quandam domum eorum alias superhedificatam et nunc penitus  
desertam, immo omnino desolatam, hedificiisque penitus  
destitutam

Cela témoignerait-il de l'incapacité des frères à exploiter leur temporel immobilier ?

## Type de bien foncier

Forêt

## Année de première mention

1427

## Année de dernière mention

1427

## Nom

Chernomerch

## Evolution dans le temps

Cette forêt est décrite ainsi :

quandam **silvam aliam** in **territorio dicte civitatis Chernomerch** vocato, inter vineam et silvam liberorum seu successorum condam Blasii fabri ab una, et parte ab altera similiter liberorum seu successorum Pauli dicti Kozech sitam, **cum universis earumdem possessionum utilitatibus et pertinenciis** universis, sub suis veris prioribus et antiquis metis

Elle fut cédée au curé de Saint-Marc de Zagreb en 1427 (voir Dépenses). C'est le dernier des quatre biens fonciers énumérés dans la notice municipale rapportant leur cession au curé.

< TKALČIĆ (éd.), IX, p.136

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Vigne

## **Année de première mention**

1444

## **Lien ou rapport de possession**

Possible passage d'une pleine propriété à un arrentement (voir *infra*).

## **Nom**

sur le mont Isecz

## **Distance par rapport au couvent**

dans les environs de la ville

## **Bien foncier : Mode d'exploitation**

Location

## **Précisions mode d'exploitation**

Le 1<sup>er</sup> février 1444, le registre de la ville de Zagreb indique que cette vigne, alors à l'état d'abandon, avec la terre arable environnante, a été mise en location – ou plutôt arrentée ? – par le gardien nommé Benoît au nom du couvent pour 1 florin par an, à verser aux frères à la Saint-Martin :

quandam vineam desertam et desolatam Isecz vulgo vocatam, in territorio nostro seu civitatis predicte in monte similiter Isecz vocato, simul cum terra arabili eidem subjacenti ac virgulto ipsi vinee desuper et adjacenti, [...] sub censu annuo seu proventu musti seu vini novi pro uno flor. auri, quem ipsi claustro sancti Francisci seu fratribus ipsius singulis annis in festo sancti Martini

episcopi et confessoris singulis annis persolvendo, **dedit  
perpetuo possidendam**

Une charte de la ville a été établie pour authentifier cette transaction.

Le nom du locataire (ou acquéreur ?) n'est pas précisé.

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 42-43

## Revenus fonciers

Loyer

Bien ou revenu foncier

### Type de bien foncier

Maison urbaine

### Année de première mention

1446

### Année de dernière mention

1446

### Nom

plusieurs maisons dans la ville royale de Zagreb

### Précisions mode d'exploitation

Cet ensemble immobilier fut vendu par les frères à un bourgeois originaire de Nuremberg, Jean dit Bolsak (voir *infra*), avec l'accord des voisins (ex *consensu vicinorum*), à condition pour l'acquéreur et ses héritiers de verser 2 florins d'or chaque année à la paroisse Saint-Marc pour le luminaire

nécessaire aux célébrations de la fête de Pâques :

ita tamen, quod ipse Johannes institor et domina Elena sua consors et per eos ipsorum heredes quolibet anno in die Ramispalmarum duos florenos auri seu ceram pro duobus florenis auri pro Exultet et aliis luminaribus ac dupleriis ad ecclesiam nostram parochialem beati Marci ewangeliste in eadem ecclesia nostra parochiali ad laudem Dei omnipotentis ad tempora pascalia preparandis et fieri debendis dare debeant et solvere teneantur.

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 60

On ignore si ces versements à la paroisse remontaient au temps où ce lopin et les maisons qui s'y trouvaient appartenaient aux frères.

## Valeur monétaire

190 florins

## Evolution dans le temps

Un ensemble de maisons et constructions contigües situées dans la ville royale de Zagreb fut vendu par le gardien Benoît, au nom du couvent, à Jean Bolsak, bourgeois et marchand originaire de Nuremberg (*provido viro et honesto Johanni institori filio Nicolai dicti Bolsak de Neremberg*), et à son épouse Hélène, le 29 mars 1446.

totales domos tam muratas quam ligneas et fundes prefati claustr  
[...] simul com omnibus stacionibus et celario subterraneo ac  
cisterna in eisdem domibus et fundis habitis, muratis et constructis  
ac muratis in civitate predicta, inter domos et fundos [etc.]

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 59-60

En mai-juin 1464, selon le registre de la ville, un procès opposait le custode du couvent nommé Martin à ce même Jean Bolsak – devenu *iudex*

entretemps – au sujet de ses droits sur l'une des maisons (selon la notice de mai), dans laquelle il habitait ; la ville lui demande de fournir ses titres de propriétés dans les 25 jours .

[...], ut ipse [Johannes Bolsak] teneatur producere iura sua quibus  
mediantibus ipse possidet domum predictam in qua inhabitat

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 252

La mention suivante du registre évoquant le même litige (*causa*) entre Jean Bolsak et les frères (8 juin 1464) parle cette fois de plusieurs maisons (*ratione domorum muratarum et stacionum et aliorum in dicta civitate habitorum*), dont Mathias Corvin a confirmé les documents municipaux établissant leur possession (par les frères), documents que les jurés de la ville ont reconnus comme valides (*et eodem modo iurati affirmarunt dictas litteras bono modo et debito modo confirmatas et roboratas*).

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 254

Pourquoi ces remises en cause ? Jean Bolsak ne s'était-il pas acquitté du prix de l'achat ? Ou les frères sont-ils de mauvaise foi ?

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Pré

## Année de première mention

1453

## Année de dernière mention

1453

## Bien foncier : Provenance

Donation

## Précisions mode d'exploitation

Ce pré était situé dans la ville ou sa périphérie :

quoddam fenile prefati condam Mathye Farkas in campo et territorio nostro seu civitatis prefate, inter fenile [etc.]

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 233

## Valeur monétaire

15 florins

## Evolution dans le temps

Aussitôt reçu, ce pré légué par Mathias Farkas avant 1453 fut vendu par le gardien du couvent, Benoît, pour 15 florins, avec l'accord de la veuve du testateur nommée Catherine, à un parent du défunt (fils de Gilles de *Klokoch* ) et de sa veuve, Georges fils de Maur de *Klokoch*.

La somme fut affectée aux besoins des frères :

pro anima sua expendi ad predictum claustrum sancti Francisci et ad ipsum totum conventum fratrum eius dem claustri commissum

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 233

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Vigne

## Année de première mention

1461

## Bien foncier : Provenance

Donation

## Evolution dans le temps

Vigne indiquée dans le registre de la ville comme ayant été léguée au couvent par *Laczko de Babcza* (voir Testaments).

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 198

On ignore si elle fut mise en vente ou bien exploitée par les frères.

Bien ou revenu foncier

## Type de bien foncier

Pré

## Année de première mention

1462

## Bien foncier : Provenance

Donation

## Evolution dans le temps

Pré (ou plutôt moitié de pré) situé dans la ville, mentionné le 31 janvier 1462 dans le registre municipal de Zagreb comme étant, selon la déclaration faite par le custode du couvent de Zagreb, celui ayant jadis appartenu à Georges de Klokocs, et que celui-ci avait échangé contre un autre pré appartenant au tailleur Thomas, selon un acte de la municipalité remontant à 1453 :

quandam medietatem cuiusdam fenilis viri condam nobilis Georgii filii Mauri de Clokoch, in campo et territorio nostro seu civitatis prefate ac inter fenilia videlicet [etc.

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 218

Bien ou revenu foncier

### **Type de bien foncier**

Vigne

### **Année de première mention**

1465

### **Année de dernière mention**

1465

### **Bien foncier : Provenance**

Donation

### **Evolution dans le temps**

Vigne dont le prix de la vente a été légué au couvent en 1465, d'après une mention dans le registre de la ville datée du 10 décembre, par le tondeur de drap Martin *de Hruszvicza* (voir Testaments).

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 287

## **Bilan(s)**

Nombreux biens fonciers, malgré une tendance croissante à leur mise en vente au XV<sup>e</sup> siècle.

L'année 1427 vit une réduction du temporel foncier du couvent : le conflit avec le clergé paroissial à propos de la quarte funéraire aboutit début 1427 à un accord cédant certaines terres du couvent situées dans la ville de Zagreb ou dans les environs – 1 jardin, 1 terre de labour, 2 forêts – au curé et aux prêtres de la paroisse Saint-Marc de Zagreb au titre de la "quarte paroissiale " ou "portion canonique" (voir Dépenses).

< TKALČIĆ (éd.), IX,, p. 136

## 6) Biens et revenus non fonciers du couvent

### Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

#### Type de bien ou revenu non foncier

Approvisionnement régulier (en nature)

#### Date de mention

1439

#### Rapport de possession

Le registre municipal de Zagreb mentionne le 1<sup>er</sup> février 1439 la vente d'une vigne pour 16 florins au médecin Alexandre (*magistro Alexandro phisico*) par *Gallus*, fils de Blaise de *Wlkomercz*, bourgeois de Zagreb (*concivis noster*) avec pour condition la livraison de 6 *cubuli* de vin aux frères de ce couvent chaque année, clause insérée dans l'acte de vente scellé par la municipalité.

< TKALČIĆ (éd.), IX, p. 332-333

#### Revenus argent ou nature

6 tonneaux de vin par an

Bien et revenu non foncier

## **Type de bien ou revenu non foncier**

Cheptel

## **Date de mention**

1472

## **Observations**

En 1472, selon la notice du registre de la ville, un conflit éclata entre le custode de Zagreb et un boucher nommé Gilles à propos d'une vache, dont ils revendiquaient tous les deux la propriété ; il fut tranché en faveur des frères.

Item quia religiosus vir frater Martinus custos ecclesie sancti Francisci de Zagrabia iuravit hodie ad suam conscienciam et ad suum ordinem, quod illa vacca, quam Egidius carnifex suam esse dicebat et prosequabatur, idem frater Martinus suam et dicti sui monasterii esse ; ideo ipse Egidius ulterius eandem vaccam prosequi et requirere non potuit nec potest super eundem fratrem Martinum.

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 412

## **7) Structure des dépenses du couvent**

### **Structures des dépenses**

Structure des dépenses

### **Poste de dépenses**

Quarte funéraire ou paroissiale

## Date de mention

1427

## Catégorie de dépense

Extraordinaire

## Observations

Le curé de Saint-Marc de Zagreb entama un procès contre les frères de ce couvent pour recouvrer l'arriéré de la quarte paroissiale. Il obtint gain de cause au début de l'année 1427.

L'accord du 31 janvier 1427 prévoyait la cession définitive par le couvent à trois prêtres de la paroisse Saint-Marc de Zagreb, les *presbiteris et plebanis* Antoine, Paul et Jean, de quatre biens fonciers (1 jardin, 1 terre de labour, 2 forêts - voir Biens fonciers) au titre de cette "portion canonique" :

pro **quarta plebanali** seu **canonica porcione** eisdem plebanis ab ipsis fratribus claustralibus iuridice proveniente, necessitate litis occurrente dedrunt perpetuo possidendas.

< TKALČIĆ (éd.), IX, p. 136

Selon János Karácsonyi (I, p. 298), il s'agit du quart des dîmes prélevées sur le territoire de la paroisse.

Mais il peut s'agir plutôt de la quarte funéraire, plutôt que de la dîme.

Dans les deux cas, cela suppose qu'une estimation rétroactive avait été faite pour évaluer le préjudice (réel, puisqu'il a motivé cet accord prévoyant une compensation) subi par la non-application par les frères de l'obligation - ecclésiastique mais aussi reconnue par l'autorité urbaine (*iuxta contenta literarum nostrarum privilegialium sponte in se assumendo...*) - de verser la

quarte.

Vu l'importance des biens cédés, il est probable que les frères ne s'étaient pas acquittés de cette obligation depuis plusieurs années – ou avaient reçu des legs considérables dans les années immédiatement précédentes (dans l'hypothèse d'une quarte funéraire).

## 8) Cadre de vie des frères : bâtiments et équipements

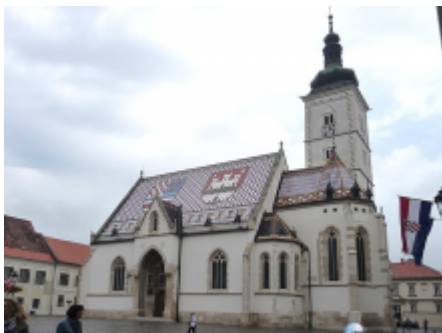
### Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

#### Etat général

Église et couvent reconstruits au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### Nefs - Choeurs - Plans



[Source](#)

## 9) Economie du salut

### Testaments

Testament

## Année

1375

## Testateur

une habitante de Zagreb

## Sociographie du testateur

Bourgeois urbain(s)

## Legs

1 partie de maison

## Détail

Une femme (restée anonyme, habitant dans le *vicus lutosus*) avait léguée sa maison aux frères mineurs ainsi qu'à la paroisse Saint-Marc, dans la ville royale, selon la déclaration faite par les frères et les prêtres de cette paroisse à la municipalité.

Item octavo die fratres minores et sacerdos sancti Marci  
testimonium producent super quadam domo ipsis legata per  
quandam mulierem de vico lutoso.

< TKALČIĆ (éd.), V, p. 30

[NB : vico lutoso = ?]

## Testament

## Année

1377

## Testateur

Paul de Starchy, capitaine de Zagreb

## Sociographie du testateur

Noble(s) de niveau intermédiaire ou inférieur

## Legs

objets précieux

## Détail

Avant de partir combattre les Ottomans avec son fils, Paul de Starch, capitaine de la forteresse de Zagreb (*Paulus, filii Stepan de Starchy, capitanei castris Zagrabienensis*), offre aux frères mineurs (*patribus franciscanis ordinis Minorum, ante ecclesiam cathedralem*) par son testament dressé devant le chapitre de Zagreb et le couvent dominicain Saint-Nicolas de Zagreb, et scellé par le prévôt de Zagreb, plusieurs objets de valeur (*certas pretiosas res*), parmi ceux qu'il avait déposés chez les Dominicains de la ville.

D'autres objets sont légués aux Dominicains du couvent Saint-Nicolas (cités en premier) et à la fabrique de l'église Sainte-Catherine et à l'hospice des pauvres de la ville.

Il lègue par ailleurs une terre (*Blyzna*) aux Ermites de saint Paul du mont de Zagreb ou Remete – *pro animarum salute*, précise le testament pour cette clause-là seulement – et c'est dans ce couvent paulinien qu'il élit sépulture.

< TKALČIĆ (éd.), I, p. 267 n°278

Testament

## Année

1387

## Qualité de l'année

av.

## Testateur

Marc, fils de Putanić

## Sociographie du testateur

Bourgeois urbain(s)

## Legs

moitié de maison

## Détail

Don par Marc fils de Putanić de la moitié de sa maison aux frères, ainsi qu'à la confrérie des bouchers, avant le 13 septembre 1387 :

Item quemadmodum medietatem cuiusdam domus, que olim Marci filii Putanich prefuisset, kolendino carnificum ac fratribus claustris sancti Francisci confessoris primi adjudicaverunt, sic modo confirmaverunt.

< TKALČIĆ (éd.), V., p. 277

## Testament

## Année

1425

## Testateur

Jean d'Alben, ban de Slavonie

## Sociographie du testateur

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

## Legs

80 florins

## Détail

Dans son testament dressé avant le 25 juillet 1425, Jean d'Alben, fils de Rodolphe, ban de Slavonie-Croatie alors déjà défunt, avait légué 80 florins à ce couvent, qu'il destinait à l'achat d'un moulin pour les frères – achat confié à ses exécuteurs testamentaires et avalisé par la municipalité (voir Biens fonciers).

Mobiles invoqués (en début d'acte) : *pro remedio anime sue*.

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 51-52

## Testament

## Année

1433

## Testateur

Jean d'Alben, évêque de Zagreb

## Sociographie du testateur

Membre(s) du haut clergé séculier

## Legs

50 florins

## Détail

Dans son (long) testament dressé à Pécs le 14 mars 1433, l'évêque de Zagreb Jean d'Alben prévoit de léguer 50 florins au couvent franciscain de Zagreb (*clauastro zagrabiensi s. Francisci flor. 50*) – soit autant qu'aux Dominicains et aux Ermites de saint Paul de la ville.

Il consent par ailleurs de nombreux dons à ses proches ainsi qu'à des établissements ecclésiastiques, fondations charitables et pauvres, et élit sépulture dans le chœur de la cathédrale de Zagreb, où il fonde aussi des messes.

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 73

## Testament

### Année

1443

### Testateur

Georges Baksa de Pribić

### Sociographie du testateur

Noble(s) de niveau intermédiaire ou inférieur

### Legs

armes

### Service spirituel attendu

Enterrement au couvent sans l'habit

## Détail

Le 4 janvier 1443, Georges Baksa de Pribić, noble et bourgeois de Zagreb ( *Georgius, filius condam Nicolai, dicti Baxa de Prybuch, nobilis de eadem Prybych, civisque civitatis montis Grecensis de juxta Zagrabiam*) choisit de se faire ensevelir chez les frères de ce couvent et lègue ses armes à leur église :

Item arma mea omnia, que habeo, si michi mori contigerit, lego dari pro anima mea ad claustrum sancti Francisci confessoris, Zagrabie fundatum, ubi committo corpus seu funus meum me moriente tumulari.

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 188

## Testament

### Année

1453

### Testateur

Mathias Farkas, bourgeois de Zagreb

### Sociographie du testateur

Patricien(s)

### Legs

1 pré

### Détail

Donation au couvent d'un pré, effectuée *in sue ultime voluntatis* par Mathias Farkas, ancien *iudex* de la ville, pré aussitôt vendu à un parent du défunt et de sa veuve, *pro anima sua*.

## Testament

### Année

1461

### Testateur

Laczko, fils de Jean Magyar de Babcza

### Legs

1 vigne

### Détail

Vigne indiquée en décembre 1461 dans le registre municipal de Zagreb comme ayant été léguée (*legatam*) au couvent par *Laczko filii condam Johannis Hungaris de Babcha*, dans la mesure où il avait des droits sur celle-ci (*ut si quis haberet jura super eadem*).

< TKALČIĆ (éd.), VII p. 198

## Testament

### Année

1462

### Qualité de l'année

av.

### Testateur

Georges de Klokocs

## Sociographie du testateur

Noble(s) de niveau intermédiaire ou inférieur

## Legs

1 pré

## Détail

Pré (ou plutôt moitié de pré) mentionné le 31 janvier 1462 dans le registre municipal de Zagreb comme étant celui ayant jadis appartenu à Georges de Klokocs, et que celui-ci avait échangé contre un autre pré appartenant au tailleur Thomas, selon un acte de la municipalité remontant à 1453 :

quandam medietatem cuiusdam fenilis viri condam nobilis Georgii  
filii Mauri de Clokoch

< TKALČIĆ (éd.), X, p. 218

## Testament

## Année

1465

## Testateur

Martin de Hruszvicza

## Sociographie du testateur

Artisan(s)

## Legs

prix de la vente d'1 vigne

## Détail

Le custode de Zagreb nommé Martin informe le conseil de la ville en 1465 (10 décembre) que Martin de Hruszvicza (*Hrwsswycza*), fils de Marc, tondeur de draps (*rasor pannorum*), a légué au couvent le prix de la vente d'une vigne située sur le territoire de la ville, qu'il avait reçu lui-même par testament d'un proche (*consanguineo*) nommé Georges *Wrecharych*, pour les besoins des frères :

quandam vineam [...] fratribus eiusdem monasterii sancti Francisci vendendi attribuisset facultatem, et peccunias pro quibus eadem vinea vendetur ac facta et utilitatem dicte ecclesie sancti Francisci exponenda legavisset.

Le prix de la vente n'est pas indiqué.

< TKALČIĆ (éd.), VII, p. 287

## Testament

### Année

1499

### Testateur

Oswald Túz, évêque de Zagreb

### Sociographie du testateur

Membre(s) du haut clergé séculier

### Legs

25 florins

## Détail

Dans son (très long) testament autographe daté du 9 avril 1499, et s'ouvrant par un préambule court et très convenu, l'évêque de Zagreb Oswald Túz lègue 25 florins aux frères de ce couvent – soit deux fois moins qu'aux Dominicains de la ville et aux Ermites de saint Paul, et beaucoup moins qu'aux établissements ecclésiastiques de Čazma / Csazma.

Similiter ad sanctum Franciscum flor. viginti quinque.

< TKALČIĆ (éd.), II, p. 518

## Autres dons

Autre don

### Année du don

1439

### Donateur

Gall, fils de Blaise de Valkómerc

### Sociographie du donateur

Bourgeois urbain(s)

### Dons

Le registre municipal de Zagreb mentionne le 1<sup>er</sup> février 1439 la vente d'une vigne pour 16 florins au médecin Alexandre par *Gallus*, fils de Blaise de *Wlkomercz*, bourgeois de Zagreb (*concivis noster*), avec pour condition la livraison de 6 *cubuli* de vin aux frères de ce couvent chaque année :

cum condicione sex cubulorum vini ad claustum sancti Francisci  
confessoris annuatim proveniendo

Cette clause fut insérée dans l'acte de vente scellé par la municipalité de  
Zagreb.

< TKALČIĆ (éd.), IX, p. 332-333